

REFERENCES	OR / CL	
	<b>Jeudi 7 octobre 2021</b>	
DATE DE LA REUNION	<p><u>PRESENTS</u></p> <p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stéphane FRIOUX</b>, Adjoint au maire, Villeurbanne</li> <li>• <b>Hugo DALBY</b>, Conseiller Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Laure-Emmanuelle PRADELLE</b>, Adjointe au maire, Villeurbanne</li> <li>• <b>Anne REVEYRAND</b>, Conseillère Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Corinne SUBAI</b>, Conseillère Métropole de Lyon</li> </ul> <p><b>Invités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cédric VIDAL</b>, Chargé de mission, Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Laurent ARGENTIERI</b>, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne</li> <li>• <b>Florent GIRAUD</b>, directeur de l'ENMDAD</li> <li>• <b>Charlotte LAVIE</b>, responsable administratif et financier</li> <li>• <b>Hélène SAUVAGEOT</b>, responsable vie scolaire</li> <li>• <b>Sylvie COINTET</b>, coordination territoriale</li> <li>• <b>Onilalao RAJAONARIVELO</b>, secrétaire de direction, ENMDAD</li> </ul>	<p><u>EXCUSES</u></p> <p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cédric VAN STYVENDAEL</b>, Maire, Villeurbanne</li> <li>• <b>Caroline LAGARDE</b>, Conseillère Métropole de Lyon</li> <li>• <b>Aurélien LOIRE</b>, Adjoint au maire, Villeurbanne</li> <li>• <b>Gaëtan CONSTANT</b>, Adjoint au maire, Villeurbanne</li> </ul> <p><b>Invités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bernard SEVAUX</b>, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne</li> <li>• <b>Véronique CHAMBON-RICHERME</b>, trésorière municipale de Villeurbanne</li> <li>• <b>Florent BRUYAS</b>, DRH Mairie de Villeurbanne</li> <li>• <b>Philippe GRAMMATICCO</b>, directeur adjoint de l'ENMDAD</li> <li>• <b>Céline COZZUCOLI</b>, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics</li> </ul>
	<p>La séance débute à 18h10</p> <p>Lieu : Salle du conseil – Hôtel de Ville , Villeurbanne</p>	

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : cinq membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et quatre pouvoirs sont attribués, soit **neuf membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan		X	Madame Pradelle
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
LAGARDE Caroline		X	Madame Subaï
LOIRE Aurélie		X	Monsieur Dalby
PRADELLE Laure-Emmanuelle	X		
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
<b>TOTAL : 9 membres représentés</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	

#### Points divers :

##### • Validation du compte rendu du comité syndical des 8 et 19 juillet 2021

Rectification dans le compte rendu - évolution de la mixité au fil des parcours

##### • Point d'étape du projet d'établissement :

M. Giraud présente la synthèse du projet d'établissement en cours d'élaboration :



Synthèse-Projet-Etablissement.pdf

3 axes se dégagent et permettent de définir une structure au prochain projet :

- 1<sup>er</sup> axe : Renforcer l'utilité publique
- 2<sup>ème</sup> axe : Développer une offre en résonance avec son temps et son territoire
- 3<sup>ème</sup> axe : Impulser une gouvernance contributive

Cet exposé est l'occasion de présenter Mme COINTET qui occupe de nouvelles missions de coordination territoriale des actions de sensibilisation et de référent handicap de l'ENM depuis le premier septembre 2021.

Dans le cadre de cette présentation :

- M. FRIOUX propose de mettre en place un deuxième temps de travail avec les élu.e.s, pour retravailler sur le projet d'établissement .
- Mme SUBAÏ évoque l'opportunité de travailler en réseau avec le CRR de Lyon.
- M. DALBY demande que soit pris en compte la question du développement durable dans le projet.

### Informations du Président :

Le président informe les membres du comité syndical de la signature de 2 conventions relatives à des partenariats pédagogiques :

- Convention de partenariat et d'occupation précaire entre l'ENM et la Compagnie « Mise à feu ». Cette occupation a permis à la compagnie de répéter le projet artistique « DIVA Syndicat » qui traite de l'invisibilisation des femmes dans l'histoire de la musique occidentale. Il donnera lieu à une programmation dans le cadre de capitale française de la culture à la MJC de Villeurbanne en octobre 2022 et à des actions pédagogiques pour les élèves de l'ENM.

- Convention de partenariat entre l'ENM et l'association HF Auvergne Rhône Alpes  
M. FRIOUX explique que cette association née en 2008 prend part tous les ans à l'organisation des journées du Matrimoine et vise à mettre en valeur l'héritage culturel légué par les femmes. La soirée d'ouverture u matrimoine a pris place à l'ENM.

### **Délibération n°2146 : Décision modificative numéro 1 exercice 2021 :**

Mme LAVIE expose les modifications nécessaires permettant de rééquilibrer dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 faisant suite au remboursement de certains frais d'inscription, à la non-perception de certains prélèvements du mois de juin, ainsi qu'aux dépenses liées au projet Capitale Français de la Culture compensées par des contributions supplémentaires des collectivités membres.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

### **Délibération n°2147 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Théâtre de l'Iris 2021-2022**

La convention a pour objectif de fixer les termes du partenariat entre l'ENM et l'association du Théâtre et compagnie de l'Iris portant sur le cursus de formation préprofessionnelle en théâtre.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention à l'unanimité.

### **Délibération n°2148 : Convention de partenariat artistique entre l'ENM de Villeurbanne et la Fédération Française des anches doubles**

Le partenariat avec l'ENM prend notamment la forme d'un accueil de concours d'interprétation, l'organisation de concert de musiques actuelles et l'accueil d'ateliers de partage de pratiques et de tables rondes.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention à l'unanimité.

### **Délibération n°2149 : Convention de partenariat entre l'ENM de Villeurbanne et la MJC de Bron « Jack Jack »**

La convention de partenariat artistique entre l'ENM et la MJC de Bron organise l'accueil de groupes d'élèves de l'ENM en voie de professionnalisation à la MJC de Bron dans le cadre soirées « warm up sessions ».

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention à l'unanimité.

### **Délibération n°2150 : Convention de partenariat artistique entre l'ENM de Villeurbanne et le Festival « les guitares », organisé par le centre Léo Lagrange**

Ce Festival existe depuis plus de 30 ans a été créé en 1989 à l'Espace Tonkin. La programmation 2021-2022 permettra à des élèves de l'ENM de jouer en levée de rideaux et de profiter d'une master class. Par ailleurs, des élèves participeront au comité de programmation 22-23.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention à l'unanimité.

**Délibération n°2151 : Convention de partenariat artistique entre l'ENM de Villeurbanne et la Maison pour tous salle des Rancy**

La convention organise la participation de 3 groupes d'élèves de l'ENM à des premières parties de la programmation de la salle des Rancy.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention à l'unanimité.

**Délibération n°2152 : Convention d'occupation précaire entre l'ENM de Villeurbanne et l'association « les Binioufous »**

la convention organise l'occupation de la salle West SIDE une fois par mois par l'association les « Binioufous » et ce dans le but de favoriser la mise en réseau de musiciens amateurs de tous niveaux.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention à l'unanimité.

**Délibération n°2153 : Modification des délibérations du 25 mars 1996 et du 20 novembre 2003 (n°0324) concernant la prime de fin d'année**

Il est nécessaire de mettre à jour les délibérations du 25 mars 1996 et du 20 novembre 2003 concernant la prime de fin d'année des agents.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la modification à l'unanimité.

---